

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT TROIS
 Le 20 janvier 2023 Le 30 janvier 2023 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : *Etaient présents :*

Le 3 février 2023
 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ,
 FERY, HOCHET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE
 MASSON, LEBOURGEOIS LESUEUR, MORAND,
 RICHEL, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 22

Votants : 27

Absents excusés :

Madame BENKHADDA (*pouvoir à D.MORAND*)
 Madame LEFEVRE (*pouvoir à M.VIDEAU*)
 Madame LOUBET (*pouvoir à J.LEBOURGEOIS*)
 Monsieur DEGUSSEAU (*pouvoir à O.SAINT MARTIN*)
 Monsieur MORTREUX (*pouvoir à J.M LESUEUR*)

Arnaud DUTHILLEUL a été élu secrétaire

OBJET : PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire expose que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de **Moniteur-éducateur et intervenant familial** à temps complet à compter du **1^{er} mars 2023**

(Si nécessaire les emplois permanents peuvent être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L332-8 du code général de la fonction publique)

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs :

➤ **Filière « Social » :**

- ✓ **Création d'un poste de Moniteur-éducateur et intervenant familial à temps complet à compter du 1er mars 2023**

Adopté à l'unanimité

Date de publication : 3 février 2023

Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, 3 février 2023

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN